## Notification état des lieux entrée

Par albane
Bonjour,
J'ai un studio depuis presque 30 ans que je mets en location vide régulièrement. LA porte d'entrée du studio a 2 verror et une poignée qui a un verrou intégré mais duquel et je n'ai jamais eu la clé, cela ne sert que de poignée pour ouvr fermer la porte (poignée ronde qui tourne). On vient de me dire que je devais obligatoirement signaler sur l'état des lier d'entrée qu'il n'y avait pas clé pour cette serrure. Je ne trouve nulle part cette information: moi j'ai écrit le nombre de cle que j'ai données : les verrous, boites aux lettres et cave mais je n'ai pas parlé d'absence de clé pour cette serrur Pouvez vous me renseigner svp??  Merci, Albane
Par yapasdequoi
Bonjour, C'est qui ce "on" ?
Par albane
un serrurier
Par yapasdequoi
Il n'est donc a priori pas juriste
L'état des lieux d'entrée doit être le plus précis possible et le locataire peut demander à le compléter dans les 10 jours.
cf article 3-2 de la loi 89-462. [url=https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000047900049]https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc LEGIARTI000047900049[/url]
Par albane
oui mais est ce obligatoire de préciser que cette poignée n'a pas de clé? ou est ce au bon vouloir de chacun de signaler ou pas? C'est juste le côté "obligatoire " qui m'interroge
Par yapasdequoi
Il n'y a rien d'obligatoire. C'est un conseil judicieux, c'est tout. Si un litige survient plus tard il faudra bien le régler, au besoin au tribunal c'est dommage.
 Par albane
Merci pour votre message. Bonne fin de journée

Bonjour, Ce qui est important, c'est de noter quelles clés sont remises au locataire afin qu'ils les rende lors de son départ. Je ne vois pas d'intérêt particulier à noter ce qui n'est pas remis au locataire, la liste pourrait être infinie
Par albane
C'est ça , c'est sans fin
Par yapasdequoi
??? Bailleur c'est un métier. Si vous ne vous sentez pas "de taille", il est possible de confier la gestion à une agence. C'est le coût de la tranquillité, et il n'y a pas de risque zéro de tomber sur un locataire abusif.
Par albane
C'était juste une question de droit, justement pour faire ce qu'il faut correctement.
Par yapasdequoi

Vous pouvez lors de la remise des clés préciser par exemple : - 2 clés pour le verrou du bas de la porte d'entrée - 2 clés pour le verrou du haut de la porte d'entrée

- 1 clé du hall d'entrée

Par janus2

- 3 clés de boite à lettres

et vérifier à cette occasion que chaque clé fonctionne bien dans la serrure indiquée.

Vous ferez de même à la sortie.